



## Déclaration liminaire de la fédération des Finances CGT CHSCT Ministériel du 14 octobre 2015

Suite à l'annonce hier par les ministres en CTM de la poursuite des suppressions d'emplois massives, d'abandon de missions, de fermetures de sites et de services, de la poursuite de réformes régressives et de diminution de moyens, il apparaît que les ministères économiques et financiers ne souhaitent pas réellement se préoccuper des conditions de travail et des questions de santé.

Après l'échec des négociations égalité femmes-hommes et sur la prévention de la souffrance au travail, l'ambition des Ministres, du Secrétariat Général et des directions n'est pas à la hauteur de la situation vécue par les services et les agents. C'est particulièrement vrai pour les agents Finances en situation d'interministérialité.

Il devient patent que, compte tenu de la multiplication des facteurs d'exposition à la souffrance au travail auxquelles sont soumis les agents de nos ministères, l'implication de nos collègues dans leur travail diminue. Par contre, le mal-être, lui, augmente.

Cerise sur le gâteau, l'un de nos ministres, Monsieur Macron, lors d'une intervention dans un salon feutré, jette l'opprobre et le discrédit sur ses propres agents en confondant emploi à vie et garantie de l'emploi. Cet homme a-t-il conscience de l'impact de ces propos sur ses agents ?

Il est indéniable que les CHSCT de nos ministères sont entravés dans leur fonctionnement. Ainsi, dans une période où les fermetures de services et de site sont nombreuses, les informations fournies sont toujours lacunaires, les demandes d'expertise externe, pourtant motivées, justifiées et soutenues par les agents, sont systématiquement refusées par les directions - l'exception confirmant la règle- alors même que les organisations de travail mises en place sont pathogènes.

Pire encore, les militants syndicaux sont stigmatisés. Plus particulièrement, nous dénonçons ici le comportement de la Direction Régionale des Finances Publiques des Bouches-du-Rhône qui a classé les relations avec les organisations syndicales comme risque mortel. Cette situation a poussé nos représentants CGT au CHSCT local à alerter l'instance compétente, ici le CHSCT, par un droit d'alerte pour faire cesser les dysfonctionnements amenant les « agents » à travailler dans de telles conditions, et en demandant l'ouverture d'une enquête prévue dans le cadre réglementaire.

Deux poids, deux mesures, nous le constatons avec la répression subie par les militants syndicaux d'Air France. Cette diligence, nous ne l'avons pas observé lorsque le centre des Finances Publiques de Morlaix a brûlé : aucune enquête, aucune arrestation. Et lorsque notre camarade a été menacée de mort, il a fallu que la CGT intervienne auprès de la Direction Générale pour notre camarade bénéficier de la protection juridictionnelle.

Nous dénonçons la légèreté de l'administration des douanes qui, se retranchant derrière les résultats négatifs sur trois d'entre-eux, a autorisé la mainlevée de nombreux conteneurs qui ont depuis été disséminés aux quatre coins du territoire. L'application du principe de précaution et les recommandations du médecin de prévention coordinateur national auraient dû conduire à une vérification systématique – les conditions particulières de stockage de chaque conteneur (soute ou pont) ainsi que leur contenu impliquant une contamination variable. Mais l'administration est allée une fois encore à la facilité, le prix dût-il être celui de la sécurité de ses agents ou plus largement celui de la santé publique.

Dans l'unité des organisations syndicales représentatives au CHSCTM, la délégation de la fédération des Finances CGT ne siégera pas ce jour.